

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 avril 2021, à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin. Cette séance est tenue exceptionnellement à huis clos, par visioconférence, en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-04-08.061

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 18 mars 2021**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 18 mars 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer le mot « projeté » de la résolution n° 2021-03-11.052 b) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-04-08.062

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2021, tel que corrigé, et de la séance extraordinaire du 18 mars 2021, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 6 avril 2021 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-04-08.063

D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

Marche annuelle pour l'Alzheimer – contribution financière 250 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.2 Rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur le processus encadrant l'adoption de règlements – Plan d'action – Demande d'accompagnement au MAMH**

CONSIDÉRANT le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec sur le processus d'adoption des règlements, publié en décembre 2020 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2021-04-08.064

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la direction régionale des Laurentides accompagne le responsable désigné du plan d'action pour l'élaboration et la réalisation de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**2.3 Offre d'achat du lot 1 605 308 (36, 12<sup>e</sup> Avenue) par la compagnie 9123-6570 Québec inc. – Acceptation**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée par la compagnie 9123-6570 Québec inc. pour l'achat du lot vacant numéro 1 605 308 (36, 12<sup>e</sup> Avenue) pour la somme de 105 000 \$ ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2021-04-08.065 D'ACCEPTER l'offre d'achat du lot numéro 1 605 308 (36, 12<sup>e</sup> Avenue) pour la somme de 105 000 \$, plus les taxes applicables, présentée par la compagnie 9123-6570 Québec inc. en date du 6 avril 2021 : le greffier est autorisé à signer l'acceptation de l'offre d'achat, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021

**4. Règlements municipaux**

Aucun point

**Administration**

**5. Greffe**

**5.1 Règlement d'emprunt n° 1679 – Dépôt de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 1679.

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mars 2021**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2021 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 209 151,24 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 2 569,69 \$

**7. Ressources humaines**

**7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**7.2 Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 985 –  
Signature de la lettre d’entente – SCFP-985-2021-01**

CONSIDÉRANT un départ à la retraite dans le département des réseaux et aqueduc, les parties s’entendent pour assurer une relève compétente avant le départ officiel à la retraite du titulaire du poste ;

CONSIDÉRANT ce contexte particulier, les parties ont convenu de modifier l’application de l’article 9 de la convention collective en vigueur ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

**2021-04-08.066** DE SIGNER avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 985, la lettre d’entente portant le numéro SCFP-985-2021-01 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer la lettre d’entente, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**8. Urbanisme**

**8.1 Demandes de dérogations mineures**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l’égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l’application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n’auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

**2021-04-08.067** D’ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l’égard des propriétés suivantes :

N°	Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A)	105, rue de Dieppe (lot 1 606 533) dossier 2021-00079	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée (H3) avec une marge avant de 9,01 m au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.
B)	106, 8 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 519) dossier 2021-00080	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée (H3) avec une marge avant de 9,01 m au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.
C)	2 500 à 2 504, rue Edmond-Lefebvre (lot 5 952 602) dossier 2021-00056	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction trifamiliale avec : - une marge avant de 5,04 m au lieu de 6 m ; - l'absence de bande gazonnée en marge du mur fenestré arrière au lieu d'une bande gazonnée d'une largeur de 1,5 m ; - un bâtiment d'une largeur de 8,46 m au lieu de 8,7 m ; - une marge latérale totale de 8,98 m au lieu de 9 m.

**ADOPTÉE****8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2021-04-08.068

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	272, rue du Régent (lot 1 976 119)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00093 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de maçonnerie Arriscraft, modèle shadow stone couleur avalanche, ainsi qu'un déclin d'acier distinction couleur espresso (25% maximum de la superficie de la façade) tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.

<p><b>B)</b> 311, 27<sup>e</sup> Avenue (lot 1 976 009)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00097 pour le projet d'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un garage privé attaché à la maison. Pour le garage, le revêtement extérieur proposé sera du Canexel de couleur Bleu Minuit tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p><b>C)</b> 850, chemin d'Oka (lot 2 845 295)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00057 pour le projet de rénovation extérieure par le déplacement de la porte principale tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p><b>D)</b> 106, 8<sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 519)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00098 pour le projet d'une nouvelle construction multifamiliale 5 logements. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont en briques de couleur Portland et d'un déclin d'aluminium de couleur grain de bois (25% maximum de la superficie de la façade) tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p><b>E)</b> 105, rue de Dieppe (lot 1 606 533)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00099 pour le projet d'une nouvelle construction multifamiliale 5 logements. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont en briques de couleur Williamsburg et d'un déclin d'aluminium de couleur gris charbon (25% maximum de la superficie de la façade) tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p><b>F)</b> 269, 4<sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 953)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00106 pour le projet de rénovation extérieure par l'ajout d'un porche sur toute la longueur de la façade et le remplacement du revêtement extérieur par du déclin de fibrociment de couleur blanc tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p><b>G)</b> 243, 22<sup>e</sup> Avenue (lot 1 976 000)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00100 pour le projet de rénovation intérieure et extérieure par remplacement de la fondation et du revêtement extérieur sur tous les côtés par du déclin de bois, de type Canexel, de couleur bois de grange, ainsi que le remplacement des portes et fenêtres qui seront de couleur blanche tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p><b>H)</b> 52, 15<sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 866)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00101 pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'une chambre au-dessus du garage modifiant ainsi la toiture et la façade avant par l'ajout d'une fenêtre à l'étage. Le revêtement extérieur autour de la nouvelle fenêtre est du déclin</p>

	d'aluminium blanc tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
I) 2500 à 2504, rue Edmond-Lefebvre (lot 5 952 602)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00055 pour le projet d'une nouvelle construction multifamiliale (triplex) isolé. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de briques (Arriscraft contemporaine, couleur Gris Mystique) et de déclin d'acier (Metal Unic, Série Distinction, couleur Cèdre des bois) (25% maximum de la superficie de la façade) tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
J) 1906, chemin d'Oka (lot 1 973 780)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00048 pour le projet d'une nouvelle enseigne commerciale du Comité d'aide alimentaire des Patriotes faite en plexiglass translucide et vinyle encollé tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
K) 91, Place Fournier (lot 4 512 272)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00011 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de Canoxel (couleur Sierra et Gris Brume) et de maçonnerie brique, (Brampton Granada, couleur Polar White et Cinder) tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
L) 96, Place Fournier (lot 4 512 276)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00134 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont avec un revêtement de Canoxel (couleur Sierra et Noir) et de maçonnerie Techo-bloc, (Larochelle, couleur Charbon tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
M) 111, 8 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 665)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00096 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée 4 logements. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont un revêtement en brique (Meridian, couleur Dunkerron Matt, et Kelowna, format Max) et de déclin de fibrociment (James Hardie, couleur Bouleau) tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.

**ADOPTÉE**

**9. Travaux publics**

**9.1 Adjudication de contrat – Réfection de la chaussée et de bordures de diverses rues – Appel d’offres GT2021-02**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour la réfection de la chaussée et de bordures de diverses rues ;

CONSIDÉRANT que les trois plus basses soumissions reçues sont les suivantes ;

Lot n° 1

Fournisseurs	Montant
Eurovia Québec Construction inc.	831 037,58 \$
Uniroc Construction inc.	883 365,69 \$
LEGD inc.	903 781,41 \$

Lot n° 2

Fournisseurs	Montant
Eurovia Québec Construction inc.	1 519 326,10 \$
Uniroc Construction inc.	1 702 723,87 \$
LEGD inc.	1 730 804,26 \$

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

**2021-04-08.069**

D’ACCORDER le contrat pour la réfection de la chaussée et de bordures de diverses rues (lots #1 et #2) à *Eurovia Québec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme totale de 2 350 363,68 \$ incluant les taxes, suivant les documents d’appel d’offres (GT2021-02). Le contrat est à prix unitaire.

La présente résolution est conditionnelle à l’approbation du règlement d’emprunt n° 1679 par le MAMH.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera puisée à même le Règlement d’emprunt n° 1679.

**ADOPTÉE**

**9.2 Adjudication de contrat – Fourniture de diesel et d’huile à chauffage – Années 2021 à 2025 – Appel d’offres GT2021-03**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour la fourniture de diesel et d’huile à chauffage pour les années 2021 à 2025 ;

CONSIDÉRANT que selon les documents d’appel d’offres, l’adjudication du contrat est attribuée en fonction du coût de la première année du contrat ;



CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues pour l'année 2021 ;

Fournisseurs	Montant
Énergies Sonic inc.	46 892,55 \$
Mazout G. Bélanger inc.	47 173,09 \$
Corporation Parkland	48 834,48 \$
Harnois Énergies inc.	48 443,57 \$

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2021-04-08.070

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de diesel et d'huile à chauffage pour les années 2021 à 2025 à *Énergies Sonic inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 46 892,55 \$ incluant les taxes pour l'année 2021, suivant les documents d'appel d'offres (GT2021-03). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.718.00.631, 02.398.00.631, 02.417.01.631, 02.418.00.631, 02.717.01.632 et 02.797.01.632.

**ADOPTÉE**

**9.3 Acquisition d'une camionnette neuve Ford - F250, année 2022 - Service des Travaux publics**

CONSIDÉRANT la recommandation de Gabriel Persechino, directeur du service des Travaux publics, datée du 7 avril 2021 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2021-04-08.071

D'ACQUÉRIR de *Les ventes Ford Brunelle Ltée.*, une camionnette Ford F-250, année 2022, pour la somme de 53 136, 85 \$, taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit puisée à même le fond de roulement, remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**10. Loisirs et développement communautaire**

**10.1 Aréna Olympia - Guilde de courtepointe - Location pour activité**

CONSIDÉRANT que la Guilde de courtepointe de Deux-Montagnes a pour mission de regrouper des gens avec des intérêts communs, afin de socialiser et partager leurs connaissances et de promouvoir l'art de la courtepointe ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de louer à la Guilde de courtepointe la dalle de béton de l'Aréna Olympia selon le tarif pour la location de la Salle des Vétérans ;

CONSIDÉRANT que la Guilde de courtepointe de Deux-Montagnes compte sur les retombées financières de cette activité pour continuer à offrir des cours de qualité aux citoyens de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2021-04-08.072

DE LOUER à la Guilde de courtepointe de Deux-Montagnes l'aréna Olympia, au tarif de 100 \$ par jour, pour leur exposition les 29 et 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2022.

**ADOPTÉE**

**11. Culture et bibliothèque**

**11.1 Demande d'aide financière - Projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022**

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a un programme de demande d'aide financière dont l'objectif est d'encourager l'offre de ressources documentaires diversifiées dans les bibliothèques publiques autonomes depuis plusieurs années;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-04-08.073

DE DEMANDER une aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » : Madame Pascale Dupuis est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

DE CONFIRMER que la Ville de Deux-Montagnes financera la totalité du projet, dans l'attente de la réponse et du montant de financement qui sera fourni par le Ministère des Communications et de la Culture du Québec.

**ADOPTÉE**

**12. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h50.  
Aucune question à la séance du conseil. La période de questions se termine à 19h51.

**13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques